



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre le terrorisme

Question écrite n° 59550

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la position de la France à l'égard de l'organisation des "Moudjahidine du peuple" d'Iran (OMPI). En effet, cette organisation particulièrement militante de la résistance iranienne est perçue en Europe de manière contrastée, du fait notamment de ses méthodes particulièrement actives et persuasives, pouvant aller jusqu'à la limite du don de soi (immolation par le feu dans des cas de désespoir). Ces méthodes assez extrémistes avaient d'ailleurs conduit l'Union européenne à faire inscrire cette organisation sur la liste des mouvements terroristes. Cette inscription est ainsi restée sept ans et il aura fallu le verdict de la Cour européenne pour contraindre l'Union européenne à retirer l'OMPI de cette liste, le 26 janvier 2009. Cette organisation semble d'ailleurs résister au dénigrement systématique du régime iranien et de ses mollahs ; elle peut rassembler, comme elle l'a fait le 20 juin 2009 à Villepinte (Seine-Saint-Denis), plus d'une dizaine de milliers de partisans venus de toute l'Europe, pour soutenir sa présidente. Cette organisation est, de plus, particulièrement entreprenante auprès des parlementaires et des élus français. Il conviendrait donc de connaître, dans ce contexte, la position officielle du Gouvernement français sur cette organisation de résistance.

Texte de la réponse

Même si l'Organisation des moudjahidines du peuple iranien (OMPI) ne figure plus formellement sur la liste européenne des personnes et entités impliquées dans des actes de terrorisme, la France conserve de grandes réserves à l'égard de ce mouvement. La France est en particulier préoccupée par l'évaluation qu'ont faite des organisations de défense des droits de l'Homme sur le caractère quasi-sectaire de cette organisation, comme le soulignent en particulier les rapports de Human Rights Watch de 2005 et de 2006. La discipline au sein du mouvement serait très stricte et s'apparenterait à une secte : séances d'autocritique, travail forcé, stricte séparation des sexes, mariages soumis à autorisation, contrôle des allers et venues, menaces contre les « repentis ». Certains de ses membres se sont livrés à des immolations en 2003 en France. Par ailleurs, il est important de distinguer l'OMPI de l'opposition iranienne et du « mouvement vert » en particulier qui s'est mobilisé en Iran au lendemain de l'élection présidentielle de 2009. À plusieurs reprises, des représentants de la société civile et de l'opposition iranienne ont souligné le risque qu'il y aurait à créer une confusion entre l'OMPI et le mouvement de protestation actuel en Iran. Une telle confusion ferait selon eux le jeu du gouvernement iranien qui pourrait ainsi discréditer l'opposition iranienne en l'assimilant à l'OMPI, très largement rejetée en Iran. Enfin, l'OMPI est considérée comme une organisation terroriste par plusieurs États. Elle figure sur la liste des organisations terroristes du département d'État des États-Unis depuis 1997 et sur celle du Canada. L'Irak considère l'OMPI comme terroriste, en raison du soutien qu'elle a apporté à Saddam Hussein, en particulier à partir de sa base militaire d'Ashraf. Il en va de même pour le régime iranien, qui l'accuse d'avoir commis plusieurs attentats. Pour ces raisons, le gouvernement français n'entretient aucun contact avec cette organisation.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59550

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9127

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 457